

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

REPUBLIQUE



FRANCAISE

MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

**COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 14 AOUT 2023
N° 54**

OBJET : Convention de location des anneaux du Petit Port professionnels et particuliers.

**Date de la convocation :
10/08/2023**

L'an deux mil vingt-trois, et le lundi 14 août, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA Jean-Dominique, 2^{ème} Adjoint.

**Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
15**

Etaient présents : Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine, Monsieur SPADA Sébastien, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AÏUTI Dominique, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur FENECH Carmel, Monsieur LAPORTE Bernard.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 15**

**Nombre de membres
présents : 11**

Etaient absents : Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Monsieur COGGIA François, Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur RAFFALLI Louis.

Nombre de votants : 15

Quorum : 08

Absents représentés : Monsieur ALZAPIEDI Antoine donne pouvoir à Monsieur FENECH Carmel, Monsieur COGGIA François donne pouvoir à Monsieur SPADA Sébastien, Monsieur MALATESTA Ludovic donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur RAFFALLI Louis donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude.

**Secrétaire de séance
Madame BIFERALI
Martine**

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Le Président expose au Conseil Municipal que la location des anneaux du Petit Port nécessitera pour l'année 2024 la passation d'un marché d'exploitation de la concession du Port.

Etant donné l'avancée de la saison, il est proposé au Conseil Municipal pour l'année 2023 d'établir des locations d'anneaux allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 inclus pour une somme de 1 000 € par anneau pour les professionnels :

- **DI DIOVANI Pierre : 4 anneaux**
- **GAFFORY Dominique : 1 anneau**
- **SANDRI Christophe : 2 anneaux**

De plus, la Mairie s'octroie le droit de louer 3 anneaux à des particuliers sur les 6 qui lui reste pour la somme de 500 € par mois.

Afin de mettre un terme au fait que certains professionnels occupent des anneaux qui ne leur sont pas attribués, tout contrevenant sera sous une astreinte de 1 000 € par jour d'occupation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité soit :

15 voix POUR, 0 voix CONTRE.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

Le Maire,

François COGGIA